

PRÉAMBULE

L'article 107 de la loi NOTRE est venu compléter les dispositions de l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales en précisant qu'une « présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au Budget Primitif et au Compte Administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

Cette note synthétique permet donc de présenter les principales informations et évolutions des Comptes Administratifs de l'année N-1 et des Budgets Primitifs pour le budget principal et les budgets annexes, en reprenant des éléments marquants et indicatifs permettant de réaliser une analyse globale des comptes.

PRINCIPE COMPTABLE DES COLLECTIVITÉS

Les collectivités locales sont soumises au principe de la comptabilité publique. Toutes les dépenses ou recettes sont retracées par une écriture comptable sur présentation de justificatifs auprès du Trésorier Municipal. La comptabilité publique est ensuite soumise au contrôle de la Cour des Comptes. Chaque budget dispose de deux sections (fonctionnement et investissement) retraçant les dépenses et les recettes.

PRÉSENTATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS – EXERCICE 2020

C'est le document budgétaire permettant de retracer les opérations comptables exécutées sur l'ensemble de l'exercice pour le budget principal et les budgets annexes. Il permet de rapprocher les prévisions inscrites au Budget Primitif avec les réalisations en dépenses et en recettes pour les sections de fonctionnement et d'investissement. Il présente également le résultat de l'exercice et les réaffectations possibles sur le budget de l'exercice suivant. Le Compte Administratif dressé par le Maire doit être en parfaite conformité avec le Compte de Gestion dressé par le Trésorier Municipal chargé du contrôle des opérations comptables de la collectivité. Le Compte Administratif doit être voté par l'assemblée délibérante dans les six mois après la clôture de l'exercice.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

La commune du Monastier-sur-Gazeille dispose d'un budget principal et de divers budgets annexes relatifs à diverses compétences communales.

- **Budget Eau potable** : Il reprend toutes les dépenses et recettes relatives à l'entretien et au fonctionnement du réseau d'eau de Châteauneuf.

Dépenses de fonctionnement	Montant	Recettes de fonctionnement	Montant
Charges à caractère général	14 243,65	Solde de fonctionnement reporté	5 700,00 €
Charges de personnel	25 000,00	Ventes de marchandises	107 901,50 €
Dotations aux amortissements	42 874,00		
Autres charges gestion courante	344,30		
Charges financières	3 772,83		
Atténuation de produits	18 121,00		
Total des dépenses	104 355,78	Total des recettes	113 601,50 €
SOLDE DE FONCTIONNEMENT		+ 16 831,72 €	

Dépenses d'investissement	Montant	Recettes d'investissement	Montant
Dotations aux amortissements	7 125,00	Solde investissement reporté	64 996,46
Emprunt en euros	15 898,85	Dotations aux amortissements	42 874,00
Immobilisations incorporelles	9 228,00	Dotations fonds divers	16 991,85
Immobilisations corporelles	22 159,66	Subventions	13 322,00
Total des dépenses	54 411,51	Total des recettes	138 184,31
SOLDE D'INVESTISSEMENT		+ 83 772,80 €	

A noter

Les charges de personnel : une écriture comptable est passée chaque année pour constater les charges de personnel des Services Techniques et Administratifs afférentes à la gestion de ce budget. En effet, l'ensemble des salaires étant versés depuis le budget principal, cette écriture permet de décharger le budget principal de cette dépense et de ne pas la faire supporter à l'ensemble de la population, ceci car le réseau de Châteauneuf ne dessert pas l'ensemble de notre territoire.

Ventes de marchandises : ce compte reprend l'ensemble des encaissements des facturations d'eau.

Atténuation de produits : cet article représente le montant des taxes Pollution et Redevance de Modernisation du Réseau de Collecte que l'Agence de l'Eau demande à la Commune de collecter auprès des usagers et de lui reverser intégralement l'année suivante.

Budget Assainissement : ce budget reprend toutes les dépenses et recettes relatives à l'entretien et au fonctionnement des réseaux d'assainissement collectifs, ainsi que le service public d'assainissement non collectif.

Dépenses de fonctionnement	Montant	Recettes de fonctionnement	Montant
Charges à caractère général	21 884,94 €	Solde de fonctionnement reporté	9 617,44 €
Charges de personnel	25 000,00	Ventes de marchandises	118 249,64 €
Dotations aux amortissements	96 563,00 €	Produits divers gestion courante	1 240,00 €
Autres charges de gestion courante	370,90 €	Dotations aux amortissements	43 939,00 €
Charges financières	14 090,33 €		
Charges exceptionnelles	20,00 €		
Total des dépenses	157 929,17	Total des recettes	173 046,08 €
SOLDE DE FONCTIONNEMENT		15 116,91 €	
Dépenses d'investissement	Montant	Recettes d'investissement	Montant
Dotations aux amortissements	43 939,00 €	Solde investissement reporté	111 027,19 €
Emprunt en euros	28 761,49 €	Dotations aux amortissements	96 563,00 €
Immobilisations en cours	1 556,30 €	Dotations fonds divers	3 743,00 €
		Subventions	10 045,84 €
Total des dépenses	74 256,79	Total des recettes	221 379,03
SOLDE D'INVESTISSEMENT		147 122,24 €	

A noter

Les charges de personnel : une écriture comptable est passée chaque année pour constater les charges de personnel des Services Techniques et Administratifs afférentes à la gestion de ce budget. En effet, l'ensemble des salaires étant versé depuis le budget principal, cette écriture permet de décharger le budget principal de cette dépense et de ne pas la faire supporter à l'ensemble de la population.

Ventes de marchandises : ce compte reprend l'ensemble des encaissements des facturations d'assainissement.

Dotations aux amortissements : ce budget dispose d'une forte dotation aux amortissements en raison de la construction de la nouvelle station d'épuration en 2007.

Budget Photovoltaïque : ce budget a été créé en 2009 suite à la rénovation de la toiture du gymnase et de l'installation de panneaux photovoltaïques. Les recettes générées par la revente d'électricité permettent de régler les dépenses dédiées à cette toiture et d'encaisser les recettes de ventes d'électricité à EDF ENR. Ce budget est assujetti à la TVA.

Dépenses de fonctionnement	Montant	Recettes de fonctionnement	Montant
Charges à caractère général	3 656,71 €	Solde de fonctionnement reporté	7 000,00 €
Charges de personnel	10 000,00 €	Ventes de marchandises	66 562,71 €
Dotations aux amortissements	24 538,00 €	Produits divers de gestion courante	0,08 €
Charges financières	14 533,07 €		
Charges exceptionnelles	7 000,00 €		
Total des dépenses	59 727,78	Total des recettes	73 562,79 €
SOLDE DE FONCTIONNEMENT		13 835,01 €	
Dépenses d'investissement	Montant	Recettes d'investissement	Montant
Solde d'investissement reporté	1 404,64 €	Affectation de résultat	3 132,21 €
Emprunt en euros	29 785,11 €	Dotations aux amortissements	24 538,00 €
Total des dépenses	31 189,75	Total des recettes	27 670,21
SOLDE D'INVESTISSEMENT		-3 519,54 €	

A noter

Les charges de personnel : l'écriture comptable permet de constater les charges de personnel affectées à l'entretien des installations et à la gestion administrative.

Ventes de marchandises : ce compte reprend le montant total de l'électricité vendue à EDF ENR.

Assujettissements spéciaux : les recettes de ce service industriel et commercial sont soumises à l'impôt sur les sociétés et à la Cotisation Foncière des Entreprises.

Déficit de la section d'investissement : on peut noter depuis l'année dernière un déficit de la section d'investissement qui est dû au fait que le montant du capital des emprunts augmente d'année en année et qu'un montant maximum du bénéfice de la section de fonctionnement est réaffecté en section de fonctionnement afin de pouvoir réaliser un reversement de l'excédent sur le budget principal.

Budget Pôle Santé : ce budget concerne exclusivement les dépenses et recettes des locaux du premier étage du Pôle Laurent Eynac où sont installés les professionnels de santé. Ce budget est assujetti à la TVA.

Dépenses de fonctionnement	Montant	Recettes de fonctionnement	Montant
Charges à caractère général	10 735,03 €	Ventes de marchandises	9 396,08 €
Charges de personnel	5 000,00	Subvention de la commune	14 000,00 €
Autres charges de gestion courante	4,33 €	Revenus des immeubles	36 583,15 €
Charges financières	11 172,29 €		
Charges exceptionnelles	3 110,18 €		
Total des dépenses	30 021,83	Total des recettes	59 979,23 €
SOLDE DE FONCTIONNEMENT		29 957,40 €	
Dépenses d'investissement	Montant	Recettes d'investissement	Montant
Solde d'investissement reporté	60 708,98 €	Affectation de résultat	35 393,54 €
Emprunt en euros	17 237,11 €		
Cautions reçues	321,00 €		
Total des dépenses	78 267,09	Total des recettes	35 393,54
SOLDE D'INVESTISSEMENT		-52 873,55 €	

A noter :

Les charges de personnel : l'écriture comptable permet de constater les charges de personnel affectées à l'entretien des installations et à la gestion administrative.

Subvention communale : les loyers étant calculés au plus juste afin de favoriser l'installation de nouveaux professionnels de santé et l'ensemble des locaux n'étant pas loué à l'heure actuelle, la commune doit verser depuis quelque temps une subvention qui permet un transfert vers la section d'investissement afin d'en résorber le déficit.

Budget Lotissement : ce budget a été créé lors de la mise en place du lotissement Paul Séjourné. Il permet d'encaisser le prix de vente des terrains lotis et de régler les échéances d'emprunt relatives à cette opération.

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
	Montant		Montant
Charges financières	2 008,18 €	Ventes de terrains	31 603,50 €
Charges diverses	0,31 €	Constatation du stock final	309 818,66 €
Annulation du stock initial	344 296,67 €	Transfert de charges	2 008,18 €
Transfert de charges	2 008,18 €		
Résultat de fonctionnement reporté	63 794,83 €		
Total des dépenses	412 108,17	Total des recettes	343 430,34 €
SOLDE DE FONCTIONNEMENT		-68 677,83 €	
Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
	Montant		Montant
Solde d'investissement reporté	57 630,06 €	Annulation du stock initial	344 296,67 €
Emprunt en euros	26 666,68 €		
Constatation du stock final	309 818,56 €		
Total des dépenses	394 115,30	Total des recettes	344 296,67
SOLDE D'INVESTISSEMENT		-49 818,63 €	

A noter :

Les opérations d'ordre : la plupart des écritures passées sur ce budget représente des opérations d'ordre de transfert entre sections. Au terme de la vente des lots du lotissement, ce jeu d'écriture permettra d'avoir transféré le solde de l'opération en section de fonctionnement ; le déficit de ce lotissement devrait être alors de l'ordre de 120 000 €. Ce déficit s'explique d'une part par le coût à la vente du m² de terrain constructible calculé en deçà de sa valeur réelle afin de rendre les lots plus attractifs et d'autre part, parce que ce budget intègre la réalisation de la route située au-dessus du lotissement qui permet de desservir des lotissements voisins. A moyen terme, ce déficit sera résorbé par l'apport supplémentaire de taxes locales.

Budget CCAS : il existe par ailleurs un autre budget non rattaché au budget principal car disposant d'une entité propre : il s'agit du budget de la Commission d'Aide Sociale chargée de gérer les actions sociales sur la commune. Ce budget fonctionne grâce au versement d'une subvention communale. Il est voté par la Commission d'Aides Sociales.

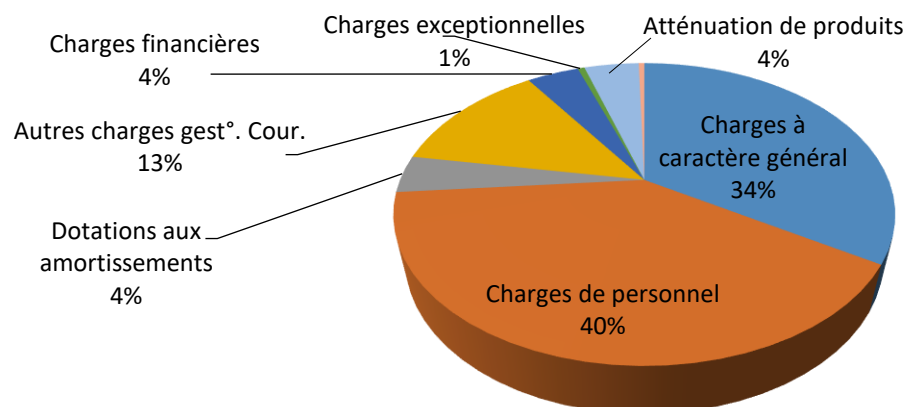
Budget Principal :

Le budget communal reprend toutes les dépenses relatives aux équipements et infrastructures générales nécessaires au fonctionnement des services et à la vie de la commune. On l'appelle aussi budget principal car il est le plus important et c'est lui qui permet à la commune de fonctionner.

Dépenses de fonctionnement	Montant	Recettes de fonctionnement	Montant
Charges à caractère général	453 018,02 €	Ventes de marchandises	147 429,64 €
Charges de personnel	536 985,79 €	Impôts et taxes	828 244,90 €
Dotations aux amortissements	53 744,41 €	Dotations et participations	857 916,21 €
Autres charges de gestion courante	171 862,78 €	Produits divers de gestion courante	97 590,01 €
Charges financières	55 771,20 €	Produits exceptionnels	11 056,30 €
Charges exceptionnelles	7 350,00 €	Dotations aux amortissements	42 090,66 €
Atténuation de produits	59 016,04 €	Atténuations de charges	13 567,73 €
Dotations aux provisions	6 000,00 €		
Total des dépenses	1 343 748,24	Total des recettes	1 997 895,45 €
SOLDE DE FONCTIONNEMENT		654 147,21 €	
Dépenses d'investissement	Montant	Recettes d'investissement	Montant
Dotations aux amortissements	42 090,66 €	Dotations aux amortissements	53 744,41 €
Opérations patrimoniales	16 405,44 €	Dotations fonds divers	747 441,55 €
Reversement taxe aménagement	15 096,11 €	Subventions	438 385,17 €
Emprunt en euros	643 745,86 €	Réalizations emprunts	400 420,00 €
Immobilisations incorporelles	52 055,75 €	Produits de cession	0,00 €
Subventions équipements versées	41 946,23 €	Opérations patrimoniales	16 405,44 €
Immobilisations corporelles	386 266,35 €	Immobilisations en cours	611,41 €
Immobilisations en cours	334 355,79 €		
Solde investissement reporté	395 806,69 €		
Total des dépenses	1 927 768,88	Total des recettes	1 657 007,98
SOLDE D'INVESTISSEMENT		- 270 760,90 €	

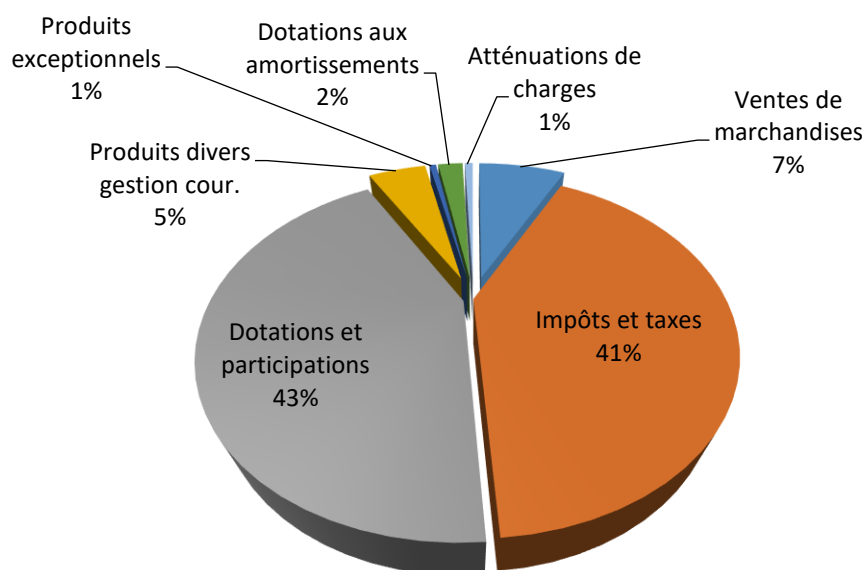
Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de cette section regroupent toutes les dépenses liées au fonctionnement des services de la collectivité ; elles sont obligatoires et la plupart du temps incompressibles. Il s'agit principalement des charges de personnel des agents de la collectivité, de l'indemnités des élus, des charges fixes liées à l'entretien des bâtiments, des terrains, de la voirie et des services dont la commune a la compétence (cantine, transports scolaires...), des subventions et participations versées par la commune, des charges d'intérêts des emprunts en cours, et des dotations aux amortissements permettant le réinvestissement (seulement réalisé sur les études pour l'instant).



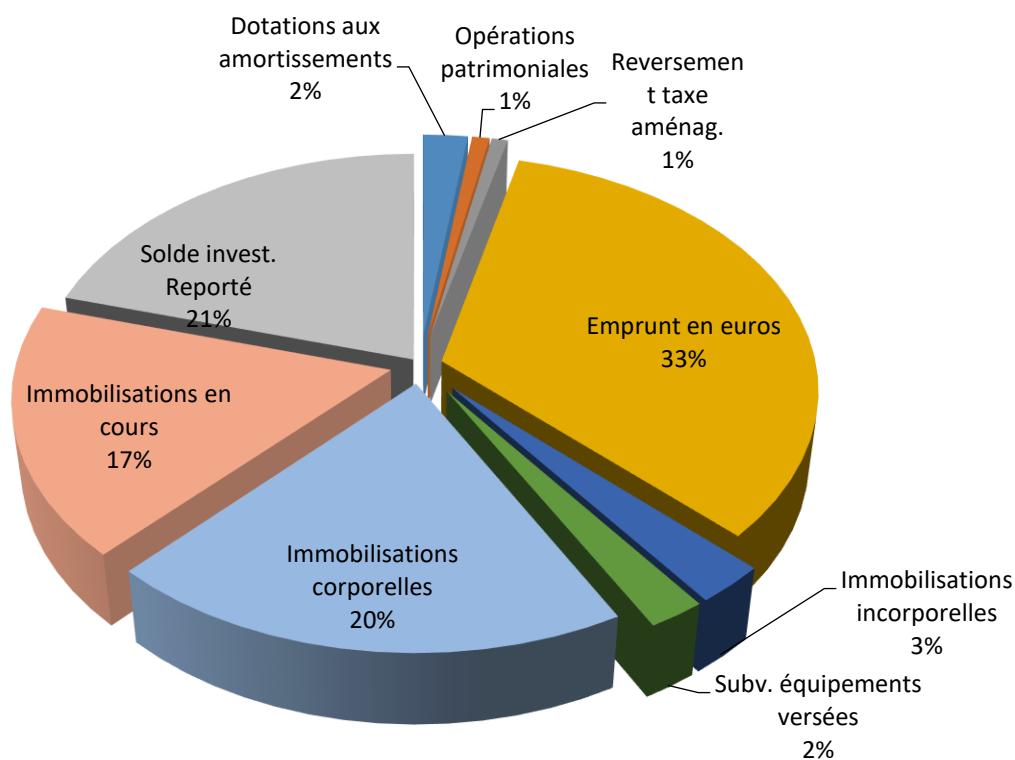
Recettes de fonctionnement

Les recettes sont composées principalement des dotations de l'Etat, des contributions d'impôts, des locations et des ventes de produits divers de la collectivité.



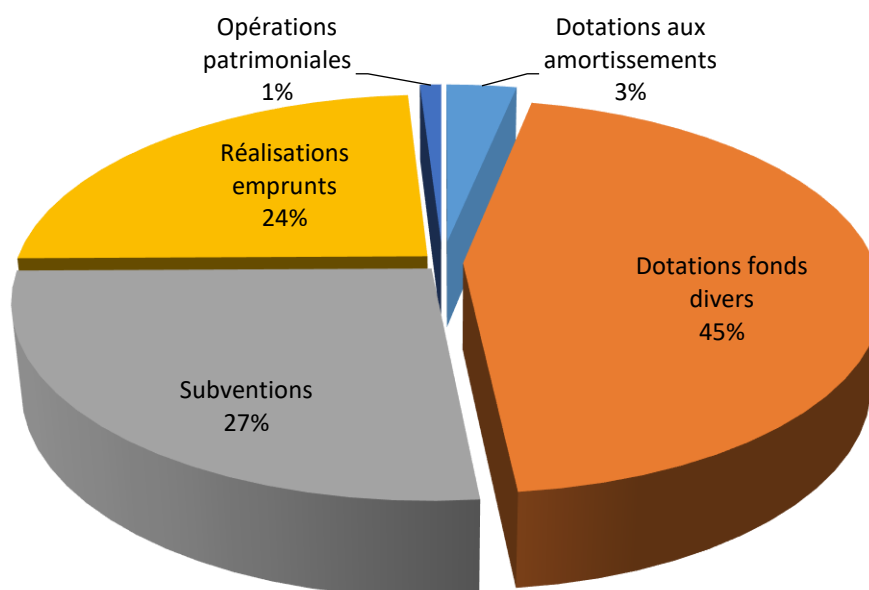
Dépenses d'investissement :

Les dépenses de cette section représentent toutes les charges liées aux opérations de travaux lancées par la collectivité qui peuvent se présenter sous forme d'études, aux achats de véhicules ou de matériel divers, ainsi qu'au paiement des entreprises attributaires des marchés de travaux et au capital des emprunts relatifs aux diverses opérations.



Recettes d'investissement :

Les recettes proviennent du versement des subventions de divers organismes, du remboursement du fonds de compensation de la TVA ainsi que des emprunts souscrits par la collectivité pour la réalisation des diverses opérations de travaux.



DIFFÉRENTS RATIOS DU BUDGET PRINCIPAL

Epargne brute ou CAF brute

L'Epargne Brute, ou Capacité d'Autofinancement Brute, est l'excédent des recettes réelles de fonctionnement par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement. Cette Capacité d'Autofinancement doit permettre de couvrir en premier lieu le capital des emprunts, puis les dépenses d'équipements. Elle est de 665 800.96 € en 2020.

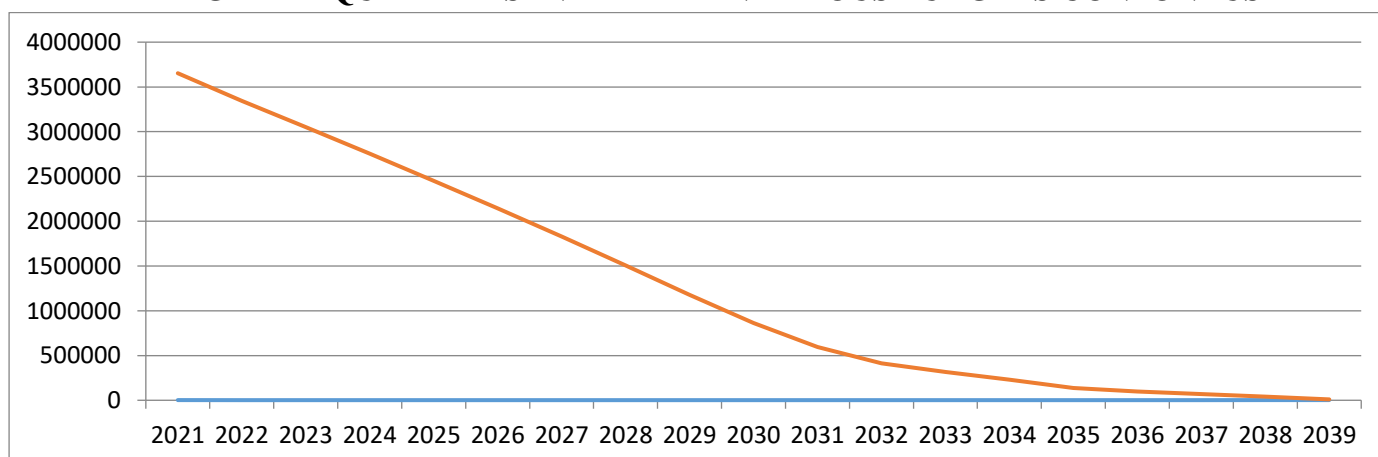
Niveau d'endettement

Le remboursement du capital de la dette s'élève à 643 745.86 Euros. Il faut noter que ce remboursement de capital comprend le remboursement de deux emprunts à courts termes en 2020 pour 400 000 Euros. Un emprunt de 55 000 € a été réalisé en 2020 pour le Pôle Santé et un emprunt de 400 000 € pour le budget principal.

Le profil d'extinction de la dette est plutôt favorable dans les années à venir avec 5 emprunts arrivant à échéance en 2021.

La ligne de trésorerie de la commune de 300 000 € n'a pas été utilisée durant l'année 2020.

GRAPHIQUE DE DÉSENETTEMENT – TOUS BUDGETS CONFONDUS



Capacité de désendettement

Ce ratio mesure la capacité de désendettement de la commune. Il permet de savoir en combien d'années la commune serait en mesure de rembourser la totalité du capital de sa dette, en supposant qu'elle y consacre la totalité de son autofinancement brut.

Encours de la dette 01/01/2020	Epargne brute 2020	Ratio de désendettement
3 622 634.33 €	665 800.96 €	5.44

Une capacité de désendettement inférieure à 5 ans est un signe d'endettement faible, entre 5 et 10 ans, un signe d'endettement moyen, entre 10 et 15 ans un signe d'endettement fort et au-delà de 15 ans, il est considéré comme alarmant.

Malgré la politique d'investissement très active menée depuis une dizaine années, le ratio de désendettement du budget principal est de 5.44, ce qui est donc considéré comme un endettent moyen.

Niveau des taux d'imposition

Les taux d'imposition n'ont pas été modifiés depuis 10 ans :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 14.66 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 76.46 %

Principaux ratios 2019 (les derniers en ligne sur DGCL)

Les ratios ci-dessous sont donnés en Euros par habitant.

Ratios	Valeurs communales	Moyenne de la strate
Produits de fonctionnement (A)	1079 €	802 €
Dépenses de fonctionnement (B)	745 €	648 €
Résultat comptables (A – B = R)	334 €	154 €
Ressources d'investissement (C)	565 €	420 €
Dépenses d'investissement (D)	650 €	430 €
Besoin de financement (D – C = E)	85 €	10 €
CAF brute	349 €	164 €
Encours de la dette au 31/12/2019	1 301 €	612 €

Ces chiffres permettent de constater que la commune est au-dessus de la moyenne de la strate, autant en dépenses qu'en recettes, ce qui démontre autant une politique dynamique en investissements qu'en recherche de financements des opérations d'équipement. Le montant du résultat comptable permet de se rendre compte de la bonne gestion et de la maîtrise des dépenses de fonctionnement. Le développement des services proposés par la collectivité (borne biométrique et bientôt ouverture d'une Maison France Services) permet également de maintenir le montant des dotations de l'Etat. L'encours de la dette est lui aussi supérieur à la moyenne de la strate, ce qui s'explique par les nombreux investissements réalisés au service de la population.

PRÉSENTATION DES BUDGETS PRIMITIFS – EXERCICE 2021

Le Budget Primitif constitue le premier acte budgétaire obligatoire de la collectivité. Par ce vote, le Conseil Municipal autorise le Maire à ordonner des dépenses à hauteur des sommes budgétisées pour une année civile. C'est donc l'acte le plus important de la vie de la collectivité puisqu'il détermine la politique de la commune. Celui-ci doit être voté avant le 15 avril de chaque année.

Comme pour le Compte Administratif, un Budget Primitif doit être voté pour chaque budget en deux sections (fonctionnement et investissement), avec la particularité que les dépenses et les recettes doivent être en équilibre. Cela permet en effet de savoir si la commune est en capacité de pouvoir faire face aux dépenses, en particulier en section de fonctionnement, car elles sont incompressibles et nécessaires à l'activité de la collectivité.

Budget eau potable :

FONCTIONNEMENT						
	CHAPITRES	DEPENSES	%		RECETTES	%
002	Report déficit			002	Report excédent	0,00
011	Charges caractère général	20 020,00	16,50%	013	Atténuations de charges	
012	Charges de personnel	25 000,00	20,61%	70	Produits de services et ventes	114 000,00 93,96%
014	Atténuation de produits	19 000,00	15,66%	73	Impôts et taxes	
65	Autres charges gestion	1 500,00	1,24%	74	Dotations et participations	
66	Charges financières	3 800,00	3,13%	75	Autres produits de gestion	0,00
67	Charges exceptionnelles	500,00	0,41%	76	Produits financiers	
042	Dotation amortissements	42 874,00	35,34%	77	Produits exceptionnels	200,00 0,16%
020	Dépenses imprévues	4 000,00	3,30%	042	Opération d'ordre entre sections	7 125,00 5,87%
023	Virement à l'investissement	4 631,00	3,82%	79	Transferts de charges	
Total		121 325,00	100,00%	Total		121 325,00 100,00%
INVESTISSEMENT						
	CHAPITRES	DEPENSES			RECETTES	
001	Report déficit			001	Solde d'exécution reporté	83 772,80 30,58%
040	Opération d'ordre	7 125,00	2,60%	021	Virement section foncion.	4 631,00 1,69%
16	Remboursement emprunt	16 100,00	5,88%	1022	FCTVA	3 635,00 1,33%
20	Immobilisations incorporelles	2 500,00	0,91%	1068	Affectation résultat N-1	16 831,72 6,14%
21	Immobilisations corporelles	50 000,00	18,25%	040	Opération d'ordre	42 874,00 15,65%
23	Dépenses par opérations	188 200,00	68,70%	13	Subventions Equipement	82 000,00 29,94%
	Système chloration	55 000,00		16	Emprunt	40 180,48 14,67%
	captage divers	100 000,00				
	Place du Vallat	33 200,00				
020	Dépenses imprévues	10 000,00	3,65%			
Total		273 925,00	100,00%	Total		273 925,00 100,00%

Orientations 2021

Les orientations en matière de gestion des dépenses de fonctionnement restent les mêmes. Le Conseil Municipal a décidé de procéder à une augmentation de la facturation eau pour 2021 : 3 € sur l'abonnement et 10 centimes par m3 consommé. Cela ne représente qu'une prévision de recette supplémentaire de 7327.20 € pour 2021. Cette hausse permettra néanmoins d'augmenter le transfert de la section de fonctionnement à la section d'investissement afin de pouvoir capitaliser les fonds nécessaires pour les investissements à venir.

Le diagnostic des réseaux eau potable réalisé en 2019 a permis de prioriser les travaux sur le réseau d'alimentation en eau potable afin de l'améliorer et de réduire le nombre de fuites. Les travaux devraient pouvoir débiter cette année par le changement des canalisations du village de Châteauneuf et d'une partie de la canalisation principale partant du captage. Il est également prévu cette année de réaliser une partie des travaux préconisés au niveau du captage construit par le Paris Lyon Marseille dans les années 1920 pour alimenter les réservoirs de la Commune (reprise des drains et du bassin de collecte) et de sécuriser l'approvisionnement en eau en effectuant deux forages. Le périmètre de protection sera lui aussi revu afin de limiter les risques de pollution. Par ailleurs, les travaux de réfection des réseaux de la Place du Vallat devraient débiter avant la fin de l'année.

Facturation 2020				Facturation 2021	
	Prix actuel 2020	Nombre	Total	Prix unitaire 2021	Total
Abonnement Eau	52,00 €	739	38 428,00 €	55,00 €	40 645,00 €
Consommation Eau	1,00 €	51102	51 102,00 €	1,10 €	56 212,20 €
		TOTAL	89 530,00 €	TOTAL	96 857,20 €
				Evolution	7 327,20 €

Budget Assainissement

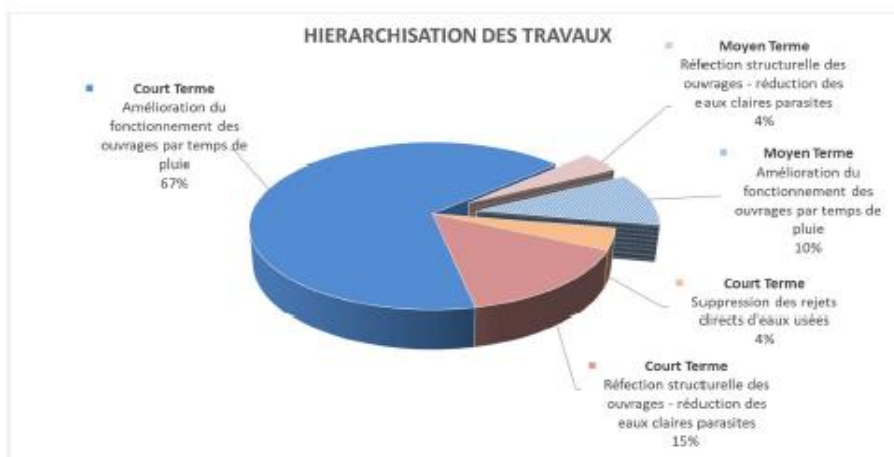
FONCTIONNEMENT							
CHAPITRES		DEPENSES	%	CHAPITRES		RECETTES	%
002	Report déficit			002	Report excédent	15 116,91	7,95%
011	Charges caractère général	34 350,00	18,07%	013	Atténuations de charges		
012	Charges de personnel	25 000,00	13,15%	70	Produits, services, ventes	125 500,00	66,03%
014	Atténuation de produits	3 000,00	1,58%	73	Impôts et taxes		
65	Autres charges gestion	1 500,00	0,79%	74	Dotations et participations		
66	Charges financières	14 000,00	7,37%	75	Autres produits de gestion	5 000,00	2,63%
67	Charges exceptionnelles	500,00	0,26%	76	Produits financiers		
042	Dotation amortissements	96 563,00	50,81%	77	Produits exceptionnels	500,00	0,26%
020	Dépenses imprévues	3 000,00	1,58%	042	Opérations d'ordre entre sections	43 939,00	23,12%
023	Virement à l'investissement	12 142,91	6,39%	79	Transferts de charges		
Total		190 055,91	100,00%	Total		190 055,91	100,00%
INVESTISSEMENT							
CHAPITRES		DEPENSES		CHAPITRES		RECETTES	
001	Report déficit			001	Solde d'exécution reporté	147 122,94	42,73%
040	Opération d'ordre	43 939,00	12,76%	021	Virement section fonction.	12 142,91	3,53%
16	Remboursement emprunt	19 500,00	5,66%	1022	FCTVA	255,00	0,07%
20	Immobilisations incorporelles	2 000,00	0,58%	1068	Affectation résultat N-1	0,00	
21	Immobilisations corporelles	10 000,00	2,90%	040	Opération d'ordre	96 563,00	28,04%
23	Dépenses par opérations	258 900,00	75,19%	13	Subventions Equipement	72 000,00	20,91%
	Canalisations camping	173 000,00		16	Emprunt	16 255,15	4,72%
	Le Mont	37 000,00					
	Place du Vallat	48 900,00					
020	Dépenses imprévues	10 000,00	2,90%				
Total		344 339,00	100,00%	Total		344 339,00	100,00%

Orientations 2021

Ce budget fonctionne de la même façon que le budget eau potable et les dépenses de ces deux budgets sont sensiblement liées en matière d'investissement. En effet, la réfection de la Place du Vallat entraîne là-aussi la réfection des réseaux assainissement. Un diagnostic a également été réalisé en 2019. Certains des dysfonctionnements qu'il a mis en évidence ont par ailleurs déjà été solutionnés. Les travaux qu'il préconisait débiteront par le remplacement de la conduite qui traverse le camping et par le remplacement du collecteur d'arrivée à la station d'épuration dont le fonctionnement n'est plus satisfaisant. Les travaux de modifications des réseaux du village du Mont devraient quant à eux se terminer cette année.

Voici ci-dessous, la répartition des travaux prévus suite au diagnostic réalisé :

La répartition des dépenses à engager est la suivante :



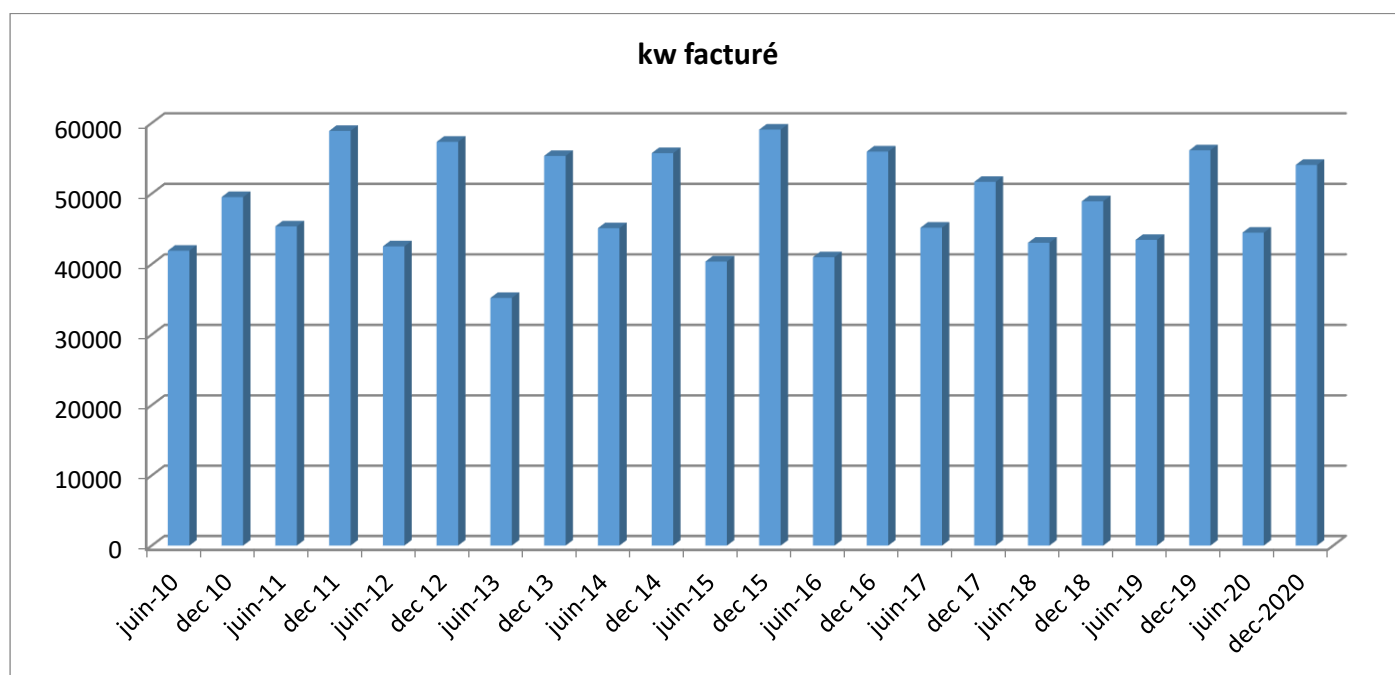
Budget Photovoltaïque

FONCTIONNEMENT								
		DEPENSES		%				
002	Report déficit				002	Report excédent	7 000,00	9,72%
011	Charges à caractère général	4 930,00	6,85%		013	Atténuations de charges		
012	Charges de personnel	8 000,00	11,11%		70	Produits services, ventes	65 000,00	90,27%
65	Autres charges gestion	5,00	0,01%		74	Dotations et participations		
66	Charges financières	13 500,00	18,75%		75	Autres produits de gestion	5,00	0,01%
67	Charges exceptionnelles	7 000,00	9,72%		76	Produits financiers		
042	Dotation amortissements	24 538,00	34,08%		77	Produits exceptionnels	0,00	
023	Virement à l'investissement	14 032,00	19,49%		79	Transferts de charges		
Total		72 005,00	100,00%		Total		72 005,00	100,00%

INVESTISSEMENT								
		DEPENSES		%				
001	Report déficit	3 519,54	7,75%		001	Solde d'exécution reporté	0,00	
040	Opération d'ordre				021	Virement fonctionnement	14 032,00	30,90%
16	Remboursement emprunt	31 100,00	68,49%		1022	FCTVA	0,00	
20	Immobilisations incorporelles	0,00			1068	Affectation résultat N-1	6 835,01	15,05%
21	Immobilisations corporelles	8 785,47	19,35%		040	Opération d'ordre	24 538,00	54,04%
21	Dépenses par opérations	0,00			13	Subventions Equipement		
020	Dépenses imprévues	2 000,00	4,40%					
Total		45 405,01	100,00%		Total		45 405,01	100,00%

Orientations 2021

Aucun investissement n'est prévu concernant les panneaux photovoltaïques pour cette année, si toutefois aucune avarie ne survient sur le matériel. Il y a lieu de procéder à un virement de la section de fonctionnement plus important en raison du montant du capital des emprunts qui augmente. La vente d'électricité reste assez stable d'année en année, malgré le vieillissement du matériel en place depuis 10 ans. Désireuse de développer le recours aux énergies renouvelables, la commune envisage, dans le cadre de sa politique active de lutte contre le réchauffement climatique, d'installer de nouvelles toitures photovoltaïques dans les années à venir. De gros efforts ont par ailleurs été faits ces derniers temps avec la mise en place d'un programme de coupure nocturne des éclairages publics qui a permis de réduire les consommations électriques, et par conséquent l'empreinte carbone de la commune.



- Budget Pôle Santé

FONCTIONNEMENT							
CHAPITRES		DEPENSES	%	CHAPITRES		RECETTES	%
002	Report déficit			002	Report excédent	0,00	
011	Charges à caractère général	30 910,00	50,25%	013	Atténuations de charges		
012	Charges de personnel	5 000,00	8,12%	70	Produits, services, ventes	12 000,00	19,51%
65	Autres charges gestion	5,00	0,04%	74	Dotations et participations	14 000,00	22,76%
66	Charges financières	11 000,00	17,88%	75	Autres produits de gestion	35 005,00	56,91%
67	Charges exceptionnelles	500,00	0,81%	76	Produits financiers		
042	Dotation amortissements			77	Produits exceptionnels	500,00	0,82%
020	Dépenses imprévues	2 000,00	3,25%	042	Opérations d'ordre entre section	0,00	
023	Virement à l'investissement	12 090,00	19,65%	79	Transferts de charges		
Total		61 505,00	100,00%	Total		61 505,00	100,00%

INVESTISSEMENT							
CHAPITRES		DEPENSES	%	CHAPITRES		RECETTES	%
001	Report déficit	52 873,55	59,16%	001	Solde d'exécution reporté	0,00	
040	Opération d'ordre			021	Virement section fonctionnement	12 590,00	14,09%
16	Remboursement emprunt	28 500,00	31,88%	1022	FCTVA	0,00	
20	Immobilisation incorporelles	0,00		1068	Affectation résultat N-1	29 957,40	33,51%
21	Immobilisations corporelles	6 000,00	6,71%	040	Opération d'ordre		
23	Dépenses par opérations	0,00		13	Subventions Equipement		
				16	Emprunt	46 826,15	52,40%
020	Dépenses imprévues	2 000,00	2,25%				
Total		89 373,55	100,00%	Total		89 373,55	100,00%

Orientations 2021

Les dépenses de fonctionnement augmentent cette année en raison du réaménagement d'un local au Pôle Santé. Les recettes de la section de fonctionnement ne sont toujours pas optimales car il reste encore un local vacant. Lors de la création du Pôle Santé, le Conseil Municipal avait choisi de fixer le montant des locations au plus juste afin de favoriser l'installation de professionnels de santé. C'est pour cette raison qu'il est nécessaire de verser une subvention depuis le budget communal pour équilibrer la section de fonctionnement. Grâce à ce versement et à la réalisation d'un emprunt, le déficit de la section d'investissement a été réduit d'environ 57 % en deux ans.

Budget Lotissement

FONCTIONNEMENT							
CHAPITRES		DEPENSES	%	CHAPITRES		RECETTES	%
002	Report déficit	68 677,83	17,92%	002	Report excédent	0,00	
	Prestations de services	1 680,00	0,44%				
042	Annulation stock initial	309 818,66	80,85%	042	Constatation stock final	321 676,49	83,95%
043	Constatation autres charges	1 500,00	0,39%	043	Constatation autres charges	1 500,00	0,39%
65	Autres charges gestion	5,00	0,00%	70	Ventes de terrains	30 000,00	7,83%
66	Charges financières	1 500,00	0,39%	75	Autres produits de gestion	30 005,00	7,83%
Total		383 181,49	100,00%	Total		383 181,49	100,00%

INVESTISSEMENT							
CHAPITRES		DEPENSES	%	CHAPITRES		RECETTES	%
001	Report déficit	49 818,63	12,51%	001	Solde d'exécution reporté		
040	Constatation stock final	321 676,49	80,78%	040	Annulation stock initial	309 818,66	77,81%
16	Remboursement emprunt	26 700,00	6,71%	16	Emprunt	88 376,46	22,19%
Total		398 195,12	100,00%	Total		398 195,12	100,00%

Orientations 2021

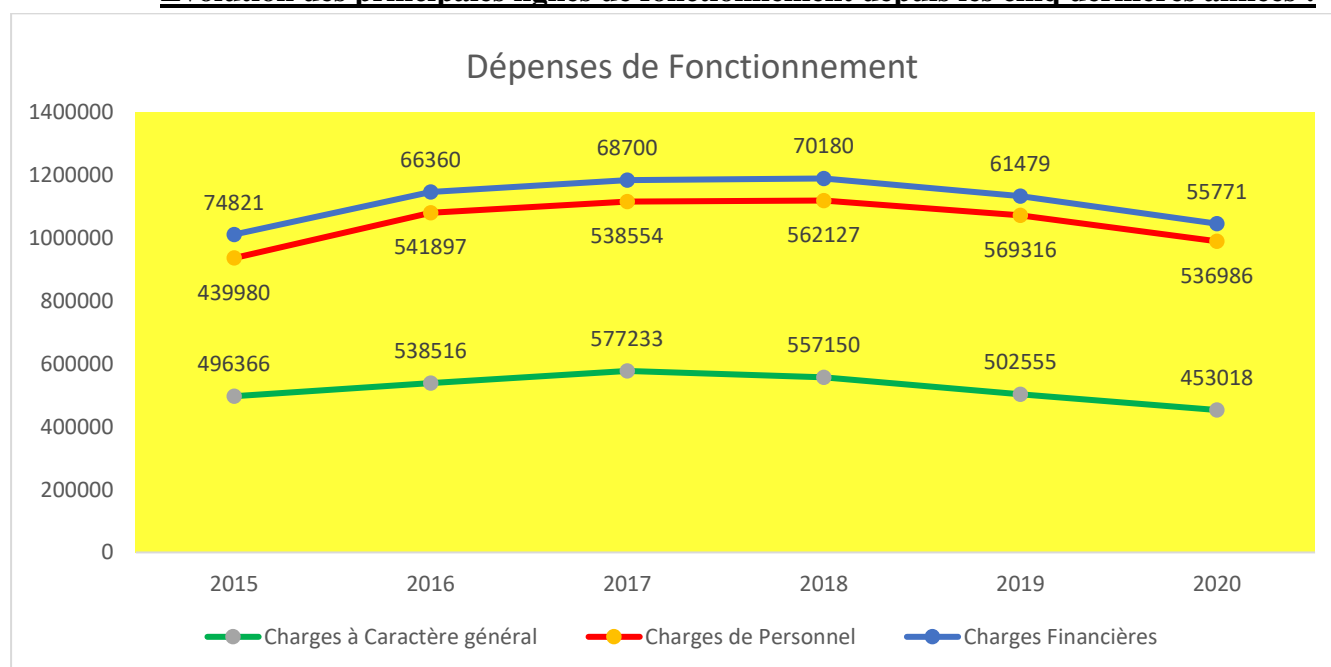
La commune espère vendre un ou deux lots en 2021. Il reste à l'heure actuelle 7 lots à vendre. Il a été mis en place cette année un virement depuis le budget communal afin de commencer à résorber le déficit final de l'opération, ce qui permettra d'échelonner la dépense sur le budget principal.

Budget Principal

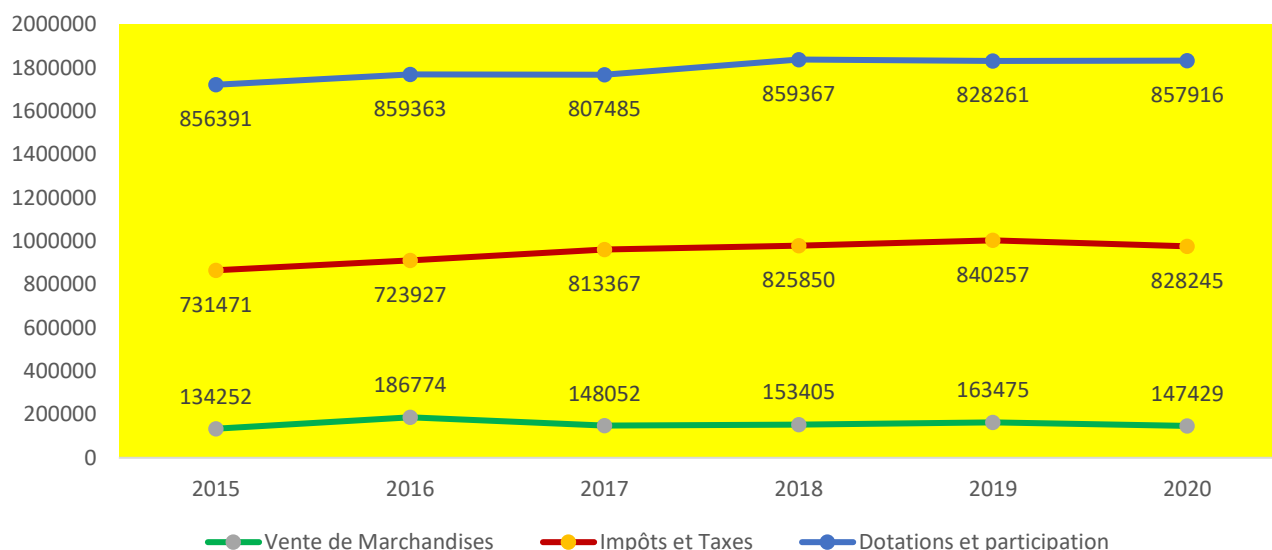
FONCTIONNEMENT							
CHAPITRES		DEPENSES	%			RECETTES	%
011	Charges à caractère général	595 550,00	29,26%	013	Atténuations de charges	11 000,00	0,54%
012	Charges de personnel	574 380,00	28,22%	70	Produits des services et ventes	160 100,00	7,87%
014	Atténuation de produits	42 751,00	2,10%	73	Impôts et taxes	883 885,00	43,42%
65	Autres charges gestion	258 105,00	12,68%	74	Dotations et participations	844 581,00	41,49%
66	Charges financières	51 500,00	2,53%	75	Autres produits de gestion	92 005,00	4,52%
67	Charges exceptionnelles	5 200,00	0,26%	76	Produits financiers	0,00	
042	Dotation aux amortissements	28 544,61	1,40%	77	Produits exceptionnels	3 500,00	0,17%
020	Dépenses imprévues	20 000,00	0,98%	042	Op ordre entre sect	40 387,00	1,98%
68	Dotation aux provisions	6 000,00	0,29%	78	Reprise sur amortissements		
023	virement à l'investissement	453 427,39	22,28%	79	Transferts de charges		
Total		2 035 458,00	100,00%	Total		2 035 458,00	100,00%

INVESTISSEMENT							
CHAPITRES		DEPENSES	%			RECETTES	%
001	Report déficit	270 760,90	10,58%	021	Virement du fonctionnement	453 427,39	17,72%
040	Opération d'ordre	40 387,00	1,58%	1022	FCTVA	124 000,00	4,85%
16	Remboursement emprunt	191 000,00	7,46%	1068	Affectation résultat N-1	654 147,21	25,56%
20	Immobilisations incorporelles	28 000,00	1,09%	024	Produits de cession	100 000,00	3,91%
204	Subv. Equipements versés	252 000,00	9,85%	040	Opération d'ordre	28 544,61	1,12%
21	Immobilisations corporelles	240 000,00	9,38%	13	Subventions Equipement	574 441,99	22,45%
23	Dépenses par opérations	1 516 950,05	59,28%	16	Emprunt	624 536,75	24,40%
020	Dépenses imprévues	20 000,00	0,78%				
Total		2 559 097,95	100,00%	Total		2 559 097,95	100,00%

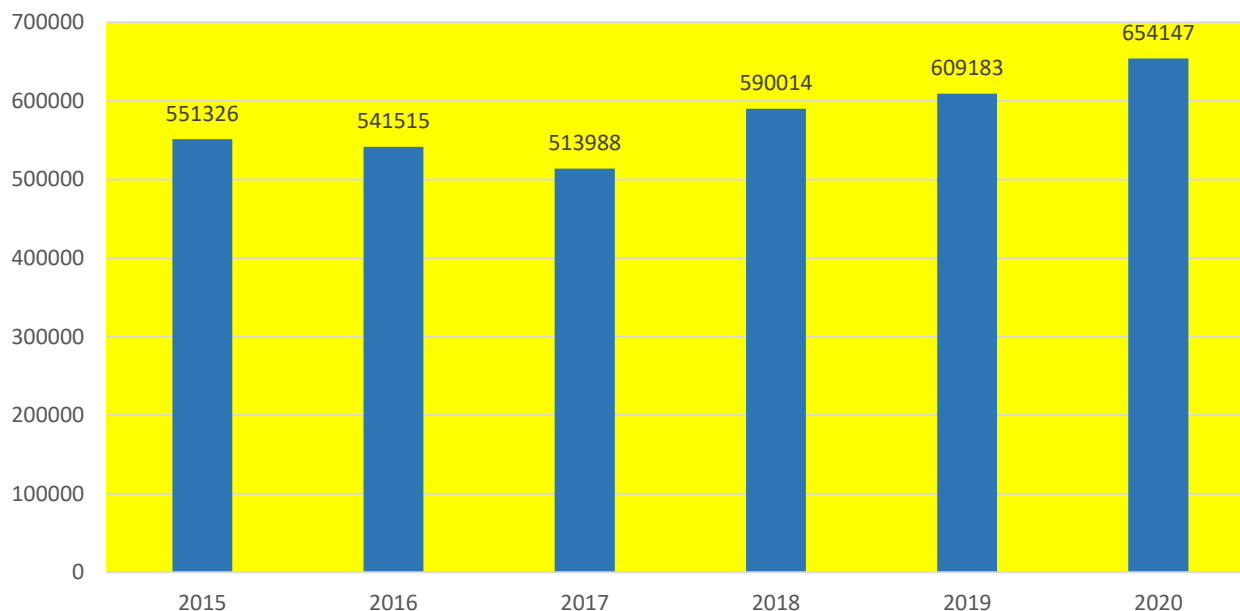
Evolution des principales lignes de fonctionnement depuis les cinq dernières années :



Recettes de Fonctionnement



Solde de fonctionnement



Focus sur le personnel communal et les élus

La commune du Monastier-sur-Gazeille compte 16 employés titulaires ou en CDI dans divers services :

- **Service Technique** : 4 titulaires et 2 CDD représentant 5.25 équivalents temps plein à compter du 1^{er} mai 2021 (augmentation du temps de travail d'un employé en CDD et embauche d'un CDD pour la saison hivernale)
- **Service Ecoles** : 4 personnes (dont un CDI) représentant 3.15 Equivalents Temps Plein.
- **Service Administratif** : 3 personnes représentant 3 Equivalents Temps Plein depuis le 1^{er} mars 2021 (augmentation du temps de travail d'un agent titulaire à temps non complet)
- **Service entretien** : 1 personne représentant 1 Equivalent Temps Plein depuis le 1^{er} janvier 2021 (il est précisé qu'une partie des charges est remboursée par la Communauté de Communes pour le ménage des espaces intercommunaux et par les professionnels de santé pour les locaux du Pôle Santé)
- **Service culturel** : 2 personnes représentant 1.5 Equivalent Temps Plein (il est précisé que ces emplois sont mutualisés avec la Communauté de Communes pour la bibliothèque et l'espace muséal)

Les charges de personnel représentent environ 40 % des dépenses de fonctionnement. Ces charges comprennent les salaires et les charges salariales et patronales à verser aux divers organismes, les cotisations au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale et au Centre National de la Fonction Publique Territoriale pour la formation des agents, la cotisation au Comité d'Action Sociale des agents, la participation à la protection de prévoyance des agents et la médecine professionnelle. Pour information, pour certaines communes, le pourcentage des charges salariales peut aller jusqu'à 60 % des dépenses de fonctionnement, ceci étant souvent dû à des avantages antérieurs non révolus. Ces dépenses devraient évoluer en 2022 en raison de l'ouverture d'une Maison France Services et de l'embauche d'un chargé de missions à mi-temps dans le cadre du programme 'Petites Villes de Demain', mais aussi d'une revalorisation des primes des agents. L'impact de ces augmentations des charges globales de personnel ayant été anticipé, il sera atténué en raison d'une réorganisation interne et du non remplacement d'un agent au Service Technique suite à un départ en retraite. Pour la commune, aucun congé supplémentaire n'est accordé, excepté les congés légaux.

La commune du Monastier-sur-Gazeille comprend 19 conseillers municipaux dont 7 sont rémunérés : Le Maire, 5 adjoints et une conseillère déléguée.

Le taux de rémunération du maire est de 29.425 % de l'indice 1027, alors que le plafond pour les collectivités de la même strate démographique est de 51.6 %. Pour les adjoints et la conseillère municipale déléguée dont les indemnités sont identiques, elle est de 8.055 % de l'indice 1027, alors que le plafond est fixé à 19.80 %.

La commune du Monastier-sur-Gazeille essaie donc de maintenir au plus bas les charges fixes de la collectivité.

Détail de l'investissement sans opérations

Chapitre 16 / Remboursement du capital des emprunts en cours : le montant de cette année est de 191 000 €, largement inférieur à celui de l'exercice passé.

Chapitre 20 / Immobilisations incorporelles ou frais d'études : études diverses et études chaufferie centrale : 28 000 €

Chapitre 204 / Autres établissements publics locaux : travaux d'éclairage public, d'enfouissement Basse Tension et France Télécom (projets d'enfouissement sur les villages du Mont, Meyzoux et la Borie ; projet d'éclairage public pour le remplacement des lanternes vétustes sur plusieurs secteurs de la commune) : 252 000 €

Chapitre 21 / Immobilisations incorporelles, achats ou travaux : achats de maisons sur le secteur de la rue Langlade pour la réalisation d'une opération immobilière en lien avec la création d'un lieu d'hébergement pour l'Esat Meymac ; travaux sur le réseau de défense incendie ; achat de matériels informatiques pour améliorer la sécurité contre les piratages informatiques et pour les écoles ; achat de matériel de visioconférence, d'un bureau pour le secrétariat, de matériels divers pour les Services Techniques ou autres : 240 000 Euros

Chapitre 040 / Opérations d'ordre entre sections : travaux en régie : c'est-à-dire les travaux du Service Technique sur les bâtiments, les réseaux ou la voirie qui peuvent être assimilés à de l'investissement ou à de la création d'équipements en lieu et place des travaux réalisés par les entreprises ; amortissement des subventions : 40 387 €

Chapitre 001 / Solde de la section d'investissement : il s'agit du solde cumulé (Recettes – dépenses) de la section d'investissement résultant de l'exercice N – 1 : 270 760.90 Euros

Chapitre 020 / Dépenses imprévues : il s'agit là du montant des dépenses auxquelles la commune pourrait faire face en cas de situations imprévues et imprévisibles au moment du vote du budget : 20 000 €.

Dépenses par opérations

La commune du Monastier-sur-Gazeille a fait le choix de voter les crédits d'investissement par opérations afin d'avoir une meilleure lisibilité concernant les grosses opérations d'investissement. Cela induit toutefois une plus grande rigidité du budget et la réduction des marges de manœuvre de l'autorité territoriale.

Opération bâtiments divers : travaux de réfection du préau de l'école primaire, de la gendarmerie, toiture de la cuisine de la salle des fêtes et changement de la porte du local du service technique : 34 000 €.

Opération Voiries et réseaux : réfection des voiries sur les secteurs des rues Henri Debard et Augustin Ollier, de la Garenne, des Rascoux Bas, du Villard, de l'Herm, de Meyzoux, des Condamines, de Granegoules, des Combes, et création ou réfection d'eaux pluviales sur la Déviation, à la Borie, l'Herm, Artaud et le Pont de l'Estaing : 444 665 €.

Opération cimetière : achat d'une plaque pour la tombe de Laurent Eynac et divers : 5 000 €.

Opération Eglise abbatiale : suite au diagnostic réalisé sur l'église Abbatiale Saint Chaffre, maîtrise d'œuvre des travaux à réaliser : 50 000 €.

Opération Signalétique : réalisation ou achat d'éléments de signalétique divers : 5 000 €.

Opération salle d'exposition : maîtrise d'œuvre et études Structures pour la sécurisation des voutes de la salle d'exposition des bâtiments conventuels : 42 500 €.

Opération Place du Couvent : paiement des derniers travaux d'espaces verts et de maîtrise d'œuvre : 10 500 €.

Opération aménagement du Mont : paiement des derniers travaux de l'aménagement du Mont et maîtrise d'œuvre : 10 500 €.

Opération d'aménagement de la salle des fêtes et de la salle des jeunes : fin des travaux de la salle des fêtes, et travaux de l'aménagement du hall, des toilettes et de la salle des jeunes (ancienne salle de judo) : 555 000 €.

Opération de revitalisation du centre-bourg : fin du paiement de l'étude pour la revitalisation du centre-bourg : 25 000 €.

Opération d'installations en faveur de la jeunesse : installation d'une aire de jeux pour enfants Rue Augustin Ollier et d'un terrain multisports Avenue des Ecoles : 180 500 €.

Opération Viaduc de la Recoumène : maîtrise d'œuvre concernant la sécurisation du Viaduc de la Recoumène : 26 000 €.

Opération Place du Vallat : maîtrise d'œuvre, début des travaux et étude réseaux de chaleur Place du Vallat : 126 600 €.

CONCLUSION : Grace à une gestion maîtrisée de la section de fonctionnement et malgré une politique très dynamique en matière d'investissement, la commune parvient à maintenir une stabilité financière et à limiter son endettement, sans pour autant augmenter les impôts.